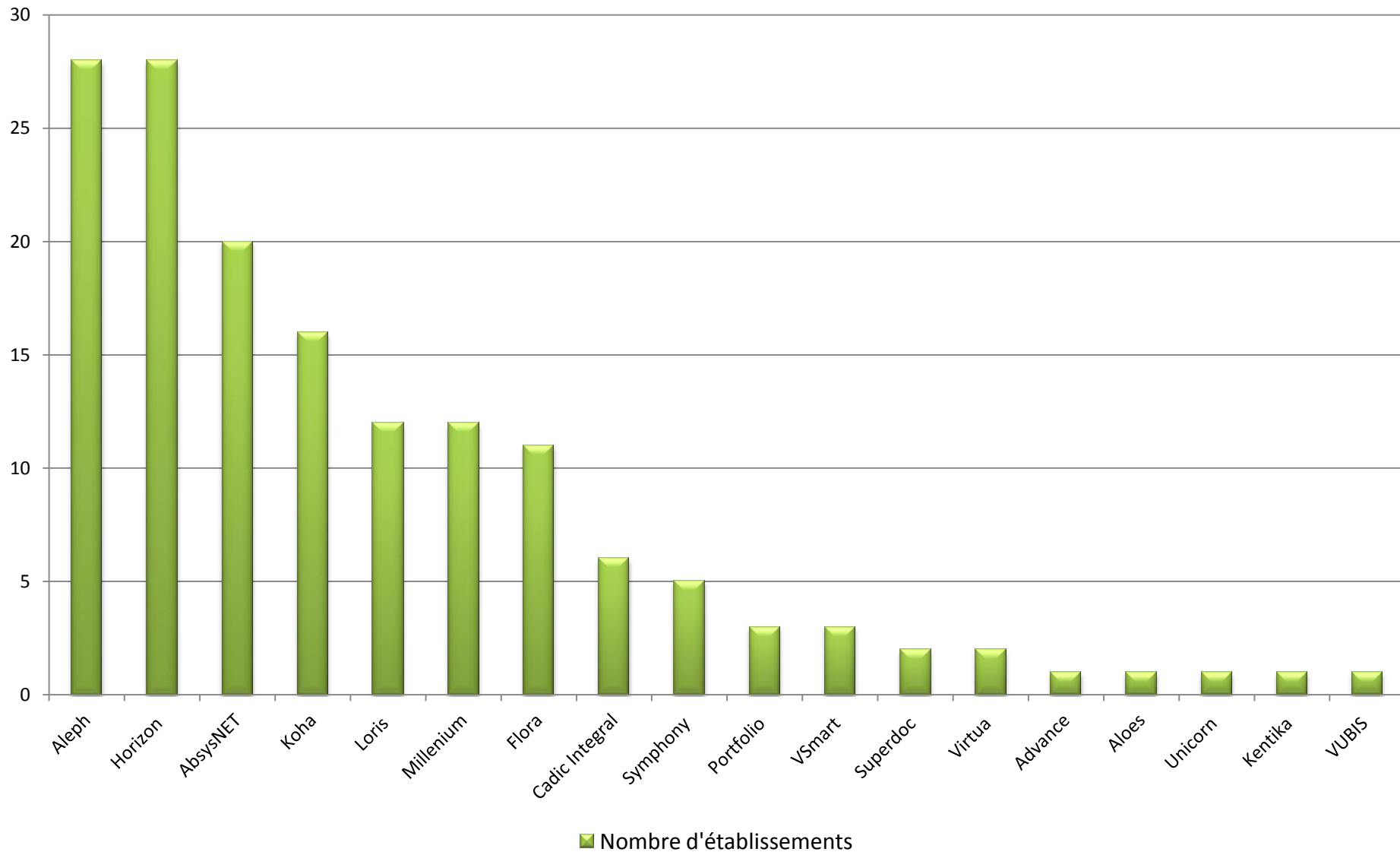


Sommaire

- Présentation de Raymond Bérard
- Principaux résultats du comité technique
- Questions des établissements

Les 153 SIGB du réseau SUDOC en janvier 2013



Calendrier

- Rappel calendrier 2012
 - Mai 2012 : Lettre aux présidents
 - Juin 2012 : Constitution du comité technique
 - Juillet-Décembre 2012 : Réunions du comité technique
 - Septembre-Novembre 2012 : Constitution du comité de pilotage
 - Octobre : Constitution du groupe EPRIST
 - Première réunion du comité de pilotage
- Calendrier prévisionnel 2013
 - 1^{er} trimestre 2013 : Etude de l'impact
 - 2^{ème} trimestre 2013 : Diffusion de l'étude d'impact et avis sur les scénarios
 - 31 mai 2013 : décision du CA
 - Constitution du groupe pilote et de la structure projet selon avis du CA
 - 2^{ème} semestre 2013 : Ecriture du cahier des charges
 - Fin 2013 : Lancement de l'appel d'offres

Le comité de pilotage

- Claude Bagnol, DSI de l'Université Montpellier 1
- Jean-François Balaudé, CPU, Président de l'Université Paris-Ouest
- Raymond Bérard, ABES, Directeur de l'ABES
- Jean Bernon, ABES, Chargé de mission SGB mutualisé
- Grégory Colcanap, Couperin, Directeur du SCD de l'Université d'Evry Val d'Essonne
- Véronique De Kok, MISTRD
- M'hamed Drissi, CGE, Directeur de l'INSA de Rennes
- Marylène Micheloud, RERO, Directrice de RERO
- François Michaud, ADBU, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe
- Grégory Miura, ADBU, Directeur adjoint du SCD de l'Université Bordeaux 3
- Agnès Raymond-Denise, EPRIST, Responsable de la Bibliothèque de l'Institut Pasteur
- Claude Ronceray, Directeur de l'AMUE

Le comité technique

- la BIU Montpellier
- la BULAC
- le Campus Condorcet
- l'ENS Lyon
- le PRES de Bordeaux
- le PRES de Toulouse
- l'Université de Clermont-Ferrand
- l'Université de Franche-Comté
- l'Université Grenoble 2-3
- l'Université de Lorraine
- l'Université de Savoie
- l'Université Lille 3
- l'Université Lyon 1
- l'Université Paris-Est Marne La Vallée
- l'Université Pierre et Marie Curie
- l'Université Sorbonne nouvelle (Paris 3)

Etablissements associés au comité technique

- **Huit universités ou grandes écoles**
 - l'INSA Lyon
 - Sciences Po Paris
 - l'Université de Bourgogne
 - l'Université Grenoble 1
 - l'Université Lille 2
 - l'Université Panthéon-Assas
 - l'Université Paris Descartes
 - l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4).
- **Cinq établissements du groupe EPRIST**
 - Le CEA
 - Le CIRAD
 - L'INIST
 - L'Institut Pasteur
 - L'IRSTEA

Cinq sessions du CT en 2012

- Juillet : acquisitions
- Septembre : catalogue et catalogage
- Octobre : circulation
- Novembre : ouverture des données et des services
- Décembre : modèle économique

Taux d'équipement hors SIGB des 18 établissements qui ont répondu à l'enquête du comité technique sur les coûts de l'informatisation documentaire

Liste AtoZ ou base de connaissance	18
Résolveur de liens	13
Outil de gestion des accès distants	12
Moteur de recherche fédérée	9
Archive ouverte	9
Bibliothèque numérique	8
Renseignement en ligne	7
Outil statistique	6
ERM (gestion des ressources électroniques)	5
Outil de découverte	4

Session acquisitions – Points clés

- Récupération de notices de commande des fournisseurs
- Unifier les circuits de commande imprimé et électronique
- Unifier les circuits de commande de la BU et des bibliothèques de recherche au sein de l'établissement
- Rationaliser les commandes de ressources électroniques et leurs différents niveaux de gestion : établissement, groupement local, national
- Améliorer le circuit d'acquisition des e-books
- Améliorer le circuit financier, en particulier le lien entre la bibliothèque et son établissement
- Obtenir plus simplement statistiques et tableaux de bord
- Améliorer les fonctions utilisateurs : suggestions, alertes

Session catalogue et catalogage

Catalogage local et catalogage partagé

- Examen des rapports entre catalogue local et catalogue partagé
- Les données locales sont principalement complètes et à jour dans les SIGB
- Certaines collections ne sont signalées que dans les systèmes locaux : ressources électroniques, documents pédagogiques, collections des bibliothèques de recherche
- Les autorités sont principalement complètes et à jour sur le SUDOC
- Le fossé irréductible entre catalogue locaux et catalogue national (jusqu'à 30% des collections) peut être comblé par un SGB mutualisé

Session catalogue et catalogage

Outils de découverte (DT)

- Cinq établissements du CT ont un DT
- La logique générale des DT est excellente : rapidité, simplicité, recherche unique dans toutes les collections avec des filtres par facette
- Mais il y a des difficultés
 - Couverture des éditeurs français
 - Besoin de vues par bibliothèque ou groupe de bibliothèques
 - Langue de recherche, classement pertinent des résultats
 - La base de connaissance reste une boîte noire
- Les offres de SGB comportent un DT
- Le DT peut être transversal au SGB et à d'autres bases extérieures
- Dans l'idéal le SGB doit être interopérable avec différents DT
- Enquête de l'Open Discovery Initiative. Réponses de 782 bibliothèques 74 éditeurs 15 fournisseurs. <http://www.niso.org/workrooms/odi/>

Session catalogue et catalogage

Le SGB change le catalogage

- Plusieurs schémas de métadonnées
 - Pour l'instant Marc21 and marcxml, DC, mods
 - Bientôt (?) Unimarc
 - Plus de Marc dans 10 ans ?
- Catalogue et base de connaissance (KB)
 - Pas de KB nationale en France pour l'instant
 - Le SGB utilisera une KB internationale et les schémas de métadonnées associés aux KB : KBART, ONIX
- Règles de catalogage
 - Les règles actuelles du SUDOC : un format, une base nationale, un guide méthodologique
 - Le guide méthodologique devra être adapté au nouvel environnement international

Session catalogue et catalogage

La question de RDA

- Le groupe technique RDA-en-France juge l'usage anglo-saxon des règles de catalogage RDA trop proche des AACR2
- Il recommande d'utiliser des notices liées pour faire la description RDA des documents et de s'appuyer sur Unimarc
- Il souhaite également des évolutions de RDA lui-même et il a rejoint le groupe EURIG pour les demander
- ALMA et WMS implémentent l'usage anglo-saxon de catalogage RDA. L'implémentation d'Unimarc ne signifie pas qu'il sera possible de décrire un document avec des notices liées
- Le SGB doit certainement offrir des possibilités d'évolution de la description selon le modèle FRBR, mais le format Unimarc et la description par notices liées ne sont pas les seules solutions.

Session sur la circulation – Points clés

- Constat d'une multitude de règles spécifiques et de pratiques locales, y compris au sein du même établissement
- Le SGB est une occasion de définir des règles communes au moins au niveau local
- Mais les bibliothèques veulent garder leur autonomie
- La question des données personnelles
 - Le SGB authentifiera les usagers à partir des annuaires locaux, de préférence via Shibboleth
 - Les données personnelles transmises au SGB peuvent en principe être strictement réduites (nom et code-barres)
 - Mais d'autres données sont probablement nécessaires pour le prêt (mailing, relances), les accès en ligne (plusieurs niveaux d'accès) et les statistiques, au moins la catégorie d'utilisateur, le niveau et le domaine d'étude ou de recherche, les contacts.

Session sur la circulation

Les thèmes de l'enquête

- Prêt d'ouvrages, de périodiques, de e-books, d'autres types de document, prêt de secours
- Self services: automates de prêt et services en ligne (dossier lecteur, réservations, prolongations)
- Consultation sur places, réservation de places, communication de documents en magasin, prêt de portables et de tablettes, impressions et photocopies
- Règles communes, inter-accessibilité, PEB
- Inscriptions, authentification : cartes de lecteurs, contrôle en ligne
- Retards : relances, amendes, blocages
- Systèmes antivol
- Récolement, mise à jour d'exemplaires en masse

Session sur l'ouverture des données

Les métadonnées

- Les métadonnées communes ont une licence ODC-BY ou CC0
- Données du SGB et Web des données (ou LOD)
 - Le Web des données n'est pas l'objectif principal du SGB
 - L'usage de RDA / FRBR est le 1er domaine d'ouverture du SGB sur le Web des données
 - L'usage de schémas de données multiples est un autre domaine d'ouverture possible du SGB vers le LOD
 - Les données d'usage (analytics) constituent aussi un domaine d'ouverture possible vers le LOD

Session sur l'ouverture des données

Les données personnelles

- Garanties nécessaires pour le transfert de données personnelles dans le cloud
- Data center européen avec garantie que ces données ne soient pas copiées vers les Etats-Unis
- Garantie sur la localisation des données, leur usage (fonctions exactes, chiffrage), les règles de transfert à des tiers (sous-traitants ou administration locale)
- La CNIL et l'ANSSI ont émis des recommandations sur la protection de la vie privée et la sécurité des données

Session sur l'ouverture des services

Les points clés

- Les API
 - Information sur les API d'OCLC et d'Ex Libris
 - Question : les webservice sont adaptés au traitement de petits lots de données ; sont-ils adaptés au traitement de gros lots de données ?
- Opérations qui nécessitent des traitements de masse
 - Enrichir, extraire et convertir 500 000 thèses
 - Synchroniser la base du SGB avec une base miroir externe
- La plate-forme de services partagée
 - Permet de développer de nouveaux services via les API
 - Permet d'adapter partiellement les services existants
- La nécessité d'une base miroir nationale externe au SGB
 - Assure la maîtrise des données nationales et des données des établissements
 - Garantit l'évolution actuelle de l'ABES vers l'enrichissement et la diffusion de métadonnées

Session sur l'ouverture des services SGB et SI d'établissement

- Circuit financier : le SGB doit interopérer avec le système financier local à deux étapes : l'engagement des commandes et la validation des dépenses
- Circuit d'inscription : le SGB doit interopérer avec l'inscription des étudiants et du personnel à plusieurs étapes : chargement des données sur les usagers, échange de blocages entre la bibliothèque et le SI
- Circuit d'authentification : le SGB doit utiliser les annuaires d'établissement via Shibboleth de préférence
- Outil de découverte local : le SGB doit interopérer avec différents outils de découverte
- Intégration au site Web local : la bibliothèque doit pouvoir intégrer des fonctions du SGB à l'intranet local : barre de recherche simple, listes de ressources (périodiques, nouveautés, RSS...), consultation de dossier lecteur, prolongations, réservations, suggestions
- Demande de la MISTRD : le SGB doit consolider la remontée actuelle des données locales pour l'ESGBU

Session sur le modèle économique

Points clés

- Trois types de dépense pour le SIGB et les autres systèmes locaux : investissement, fonctionnement, personnel
- Plus de dépense d'investissement avec le SGB, mais un abonnement annuel avec un ticket d'entrée
- Nouveau modèle pour le fournisseur
 - AVANT : multiples installations de systèmes locaux
 - APRES : installation et support d'un système "scalable"
- La notion de support évolue sensiblement

Session sur le modèle économique

Rôles de l'ABES et des établissements

- Rôle fonctionnel de l'ABES
 - commande groupée, paiement groupé, refacturation aux établissements
 - assistance aux établissements pour la migration, le paramétrage, la formation
 - dissémination / enrichissement des données
 - développement des services ou workflows communs spécifiques (à définir) aux bibliothèques françaises.
- Rôle fonctionnel des établissements
 - pilotage de la migration et du paramétrage
 - intégration au SI local
 - mises à jour locales des catalogues / bases de connaissance
 - développement des services / workflows spécifiques
- Cadre contractuel: un contrat ABES-fournisseur + une convention ABES-établissement

L'impact du SGB sur les établissements

- Migration du SIGB au SGB
- Moins d'administration de serveurs et d'applications
- Evolution de la culture de l'informatique documentaire : des outils aux données et aux services
- Evolution de la production des métadonnées
- Formation au nouveau système et à la plate-forme partagée
- Rationalisation des circuits de traitement
- Rationalisation du partage entre données locales et données communes
- Généralisation des outils de découverte
- Intégration au système d'information de l'établissement
- Risque « Tous les œufs dans le même panier » => Maîtriser collectivement les données

Questions des établissements

- Quelle sera la forme du marché ?
- Quel sera notre degré d'implication dans la procédure? participation au dépouillement, à la validation?
- Quel sera l'établissement concerné : le SICD ou chaque établissement ?
- A quel moment nous engagerons nous contractuellement ? Sous quelle forme ? Avec qui ?
- Articulation entre SGBM et projet ABES d'outil de découverte
- Calendrier et choix...
- Quel sera le calendrier : du marché ? du déploiement ?
- Comment sera élaboré le cahier des charges ? Sera-t-il vu / amendé par le groupe de travail ?
- Quel sera le coût ? Sera-t-il global, ou adapté en fonction des modules utilisés ?

Questions des établissements

- Point rapide sur FRBRisation du SUDOC et implications sur SGBM
- Prise en compte des données locales et des FRBR
- Migration des données : quelles données seront récupérées ? Celles du Sudoc ou celles du SIGB, sachant que dans le Sudoc on ne crée qu'un seul exemplaire jusqu'à présent
- Quels formation et accompagnement logistique fournis par l'ABES ?
- Le nouveau système sera-t-il complètement opérationnel d'emblée, ou les établissements seront-ils sites pilotes pour une version test ? Ce qui n'a pas les mêmes conséquences en matière de ressources humaines et de compétences techniques à dégager
- L'interopérabilité avec les applications de l'AMUE et Sifac

Questions des établissements

- Qu'attend-on des établissements en candidature conjointe ? Le SCD de Lille 2 sera-t-il concerné par l'installation de la version pilote pour le premier groupe sachant que le SCD Lille3 est le représentant permanent ?
- Si oui que devons prévoir au Contrat d'objectifs et de moyens 2014 ? Plus globalement pour le plan quinquennal 2015-2019 ? Le budget concerné sera majoritairement le budget de fonctionnement. A-t-on une visibilité sur le montant annuel à budgéter dans le cadre d'une offre globale ? Quand pourrons-nous disposer d'estimations ?
- Dans le cadre d'une fusion/rapprochement d'universités à l'échelle régionale, quelles seraient les répercussions ? Sur quelles bases seront effectués les calculs : nombre de notices, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, de ressources électroniques. Le rapprochement aurait-il un effet de diminution ou de renchérissement des coûts ?
- De même quel impact sur les bibliothèques associées dotées de leur budget propre (ex Lille2 et IEP-Lille). Le calcul des coûts sera-t-il au prorata et de quels éléments ?

Questions des établissements

- Pour les établissements qui sont déjà clients du produit qui sera retenu dans le marché (notamment les clients récents pour lesquels l'évolution vers l'outil de nouvelle génération est prévue dans le marché de l'établissement), est-il envisagé de demander aux candidats de proposer des conditions particulières pour l'intégration dans le SGBm ? ou bien le marché laissera-t-il une marge de négociation avec le prestataire pour ces bibliothèques et dans ce cas, l'ABES pourra-t-elle apporter une assistance ? ou autres solutions possibles selon la forme du marché ?
- Comment sera assurée la maintenance, en particulier quel sera l'interlocuteur en cas d'incident rencontré par une bibliothèque ; sachant que le marché est signé avec l'ABES, comment sera gérée la relation avec le support ?
- Jusqu'où ira le service demandé dans le marché en matière de base de connaissances ?

Questions des établissements

- Quel sera l'avenir des développements locaux que nous avons effectués (ex : génération d'états de collection des périodiques, demande de Prêt Entre Sites faites en ligne à partir de notre catalogue, liste d'indices validés spécifiques entrés dans la notice, etc) ? Pourront-ils être repris ?
- Par ailleurs, si une fois que nous sommes dans le SGBm, nous avons besoin d'un développement spécifique : qui le mettra en oeuvre (Abes ? Fournisseur ?)
- Quelles seront les garanties demandées, dans le cahier des charges puis lors de l'exécution du marché, sur la qualité de la base de connaissance des ressources électroniques ?
- Lors du chargement initial : il est vraisemblable que les notices du Sudoc seront passées en FRBR / RDA ? Qu'en sera-t-il des notices qui ne seraient présentes que dans notre SIGB local ?
- Accès au système des publics handicapés, extraction de collections par zone codée